

Lettre d'information aux porteurs de l'OPCVM « INVEST LATITUDE PATRIMOINE »

Le 10/02/2021

Objet : Augmentation des frais de l'OPCVM INVEST LATITUDE PATRIMOINE (Part A : FR0011032754) et (Part I : FR0011034198)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts de l'OPCVM « **INVEST LATITUDE PATRIMOINE** » géré par INVEST AM et nous vous en remercions.

1- L'opération

A l'occasion de la modification de votre fonds visant à aligner les stratégies d'investissement des OPC de sa gamme, la Société de Gestion a décidé de modifier l'objectif de gestion de votre fonds et par conséquent, la base de calcul des commissions de performance des parts A et I.

Cette modification de la base de calcul des commissions entraîne une augmentation potentielle des frais de votre fonds.

Cette opération ne fait pas l'objet d'un agrément l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et entrera en vigueur le 01/04/2021, après la modification de la date de clôture de l'exercice de votre fonds qui aura lieu désormais le dernier jour du mois de mars à compter du 31/03/2021, au lieu du mois de décembre.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente information. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

Pour toute précision, nous vous invitons à contacter votre interlocuteur habituel.

2- Les modifications entraînées par l'opération

Cette opération entraînera les modifications suivantes :

Modification du profil rendement/risque : NON
Augmentation du profil rendement/risque : NON

L'objectif de gestion de votre fonds va être modifié. Il aura désormais pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à 3% par an pour la part A et 3,60% pour la part I, par an nets de frais de gestion fixes, sur la durée de placement recommandée ; alors que précédemment votre fonds avait pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à son indicateur

de référence 30% MSCI AC WORLD (NDEEWN Index) + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN (LBEATREU Index). Par conséquent, votre OPC ne sera pas géré en référence à un indice.

En outre des précisions ont été apportés dans le prospectus sur la réalité des instruments autorisés :

- Les titres intégrant des dérivés ont été supprimés car le fonds n'intervient pas sur ce type d'instruments.
- Suppression des futures sur actions et sur taux dans la liste des instruments financiers dérivés car le fonds n'intervient sur aucun de ces instruments.

Augmentation des frais : OUI

La commission de surperformance de votre Fonds est modifiée suite à la modification de l'objectif de gestion. En effet, la commission de surperformance sera désormais calculée sur la base d'une performance nette annuelle alors que précédemment la base de calcul de la commission de surperformance était liée à l'indicateur de référence : 30% MSCI AC WORLD (NDEEWN Index) + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN (LBEATREU Index).

Cette modification peut entraîner une potentielle augmentation de vos frais.

	<u>Jusqu'au 31 mars 2021</u>	<u>A compter du 1^{er} avril 2021</u>
<u>Commission de surperformance</u>	<p><u>Part A :</u></p> <p>20% TTC de la performance positive au-delà de celle de son indicateur de référence 30% MSCI AC WORLD (NDEEWN Index) + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN LBEATREU (Index) coupons et dividendes réinvestis</p> <p><u>Part I :</u></p> <p>10% TTC de la performance positive au-delà d'une performance nette de celle de son indicateur de référence 30% MSCI AC WORLD (NDEEWN Index) + 70% BARCLAYS EURO AGGREGATE TOTAL RETURN LBEATREU (Index) coupons et dividendes réinvestis</p>	<p><u>Part A :</u></p> <p>20% TTC de la performance au-delà d'une performance nette de 3% par an.</p> <p><u>Part I :</u></p> <p>10% TTC de la performance au-delà d'une performance nette de 3,60 % par an.</p>

3- Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur mis à jour du Fonds sur le site internet d'INVEST AM ou d'en faire la demande auprès de :

INVEST AM
50, Boulevard HAUSSMANN
75009 PARIS

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés.

Si vous adhérez à cette opération, aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

Si vous êtes en désaccord avec cette opération, vous avez la possibilité de demander le rachat sans frais de vos parts pendant un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente information. Après l'expiration de ce délai, cette possibilité vous sera toujours offerte, votre fonds ne facturant pas de frais de sortie.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

INVEST AM



Annexe : Tableau récapitulatif des modifications apportées

	Avant	Après
Date de clôture de l'exercice	Décembre	Mars
Stratégie d'investissement	<p>La stratégie utilisée procède des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une allocation entre les classes d'actifs (actions, obligations monétaires) via des OPCVM et/ou FIA selon ses anticipations sur l'évolution de ces différents marchés, et avec pour objectif d'obtenir une performance supérieure à l'indice de référence, tout en ayant un objectif de volatilité inférieur sur la durée de placement recommandée. - Une sélection des OPC qui constitueront l'univers éligible est effectuée par la société de gestion dans l'univers ainsi défini. Elle s'appuie sur des critères d'investissement dictés par une recherche quantitative et qualitative, tels que : les performances passées, ratios et notations, qualité du management, expertise et valeur ajoutée du gérant, processus d'investissement, contrôle des risques. <p>Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.</p>	<p>NVEST LATITUDE PATRIMOINE est un fonds d'allocation internationale multi-classes d'actifs, dont la gestion cherche à maximiser le rendement au travers d'une gestion active et flexible sur l'ensemble des zones géographiques, l'ensemble des classes d'actifs (actions, taux, crédit, monétaire, devises...) et l'ensemble des secteurs.</p> <p>Dans le cadre des contraintes d'investissement définies, le gérant dispose d'une totale flexibilité dans son allocation d'actifs. L'allocation entre les différentes classes d'actifs, via des OPC y compris des ETF, se fonde sur une analyse fondamentale de l'environnement macro-économique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc.) et peut varier en fonction des anticipations du gérant.</p> <p>Le gérant gère dynamiquement son exposition aux différents marchés et classes d'actifs éligibles, via des OPC y compris des ETF, sur la base de ses anticipations de l'évolution de leurs couples rendement/risque en absolu et en relatif. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification de ses investissements.</p>
Instruments financiers dérivés	<p>Instruments financiers dérivés : <u>Nature des marchés d'interventions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés réglementés <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque action : couverture et/ou exposition - Risque de taux : couverture et/ou exposition - Risque de change : couverture et/ou exposition <p>Le gérant pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des</p>	<p>Instruments financiers dérivés : <u>Nature des marchés d'interventions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Marchés réglementés <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque action : couverture et/ou exposition - Risque de taux : couverture et/ou exposition - Risque de change : couverture et/ou exposition <p>Le gérant pourra utiliser les dérivés dans la limite de l'actif net et dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et</p>

	<p>expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le Prospectus, ainsi que dans le respect d'une surexposition globale de 20 % maximum de l'actif net.</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des contrats futures sur actions, indices, taux et devises; - des options sur actions, indices, taux et devises ; <p>Le gérant n'utilisera pas de Total Return Swaps.</p> <p><u>Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</u></p> <p>L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, - afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple...) 	<p>dans le Prospectus, ainsi que dans le respect d'une surexposition globale de 20 % maximum de l'actif net.</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des contrats futures sur indices et devises; - des options sur actions, indices, taux et devises ; <p>Le gérant n'utilisera pas de Total Return Swaps.</p> <p><u>Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :</u></p> <p>L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM, - afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple...)
<p>Titres intégrant des dérivés</p>	<p><u>Titres intégrant des dérivés :</u></p> <p>Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque action : couverture et/ou exposition - Risque de taux : couverture et/ou exposition - Risque de change : couverture et/ou exposition <p>Le gérant pourra utiliser les titres intégrant des dérivés dans la limite de l'actif net, dans le respect des expositions aux différents risques prévues dans le DICI et dans le Prospectus, ainsi que dans le respect d'une surexposition globale de 20 % maximum de l'actif net.</p> <p><u>Nature des instruments utilisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des bons de souscription <p><u>Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :</u></p> <p>Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre</p>	<p><u>Titres intégrant des dérivés :</u> Néant</p>

	identique sur le marché des autres instruments financiers.	
--	--	--